

CONSIGNES SANITAIRES

Participation à une formation/réunion organisée dans les locaux de l'ANFH

Actualisées au 29 mai 2020

Source :

Guide du Ministère du travail sur les pratiques sanitaires applicables au secteur de la formation professionnelle pour la reprise d'activité dans le contexte de pandémie du COVID-19

Les consignes sanitaires décrites ci-après s'appliquent dans le cadre de la participation à une formation ou réunion organisée dans les locaux de l'ANFH.

- **Dès votre arrivée :**
 - **Veiller à respecter les règles de distanciation sociale avec les autres personnes** (minimum un mètre soit 4m² autour de chaque personne) et patienter à l'extérieur des locaux si cela s'avère nécessaire pour réguler la fréquentation de l'espace accueil ;
 - **Se laver les mains.** A défaut d'accès à un point d'eau, utiliser la solution hydroalcoolique mis à votre disposition à l'accueil de l'ANFH ;
- **Se rendre dans la salle vers laquelle vous avez été orientée** et limiter vos passages dans les espaces communs au strict nécessaire.
Lors de la circulation dans ces espaces, respecter les distances de sécurité.
La salle sera aménagée par l'ANFH pour permettre le respect d'une distance de sécurité d'au moins 1 mètre entre les participants et avec l'animateur.
Cet aménagement ne devra pas être modifié par les participants ;
- Compte tenu des mesures de sécurité mises en place par l'ANFH, le port du masque dans ses locaux de l'ANFH n'est pas obligatoire sauf en cas de situations particulières. Le cas échéant, l'invitation adressée par l'ANFH précisera la nécessité du port d'un masque barrière ;
- Respecter les gestes et mesures barrières communiqués par les pouvoirs publics et qui sont rappelés ci-après :
 - Se laver très fréquemment les mains (notamment après tout contact avec un équipement/matériel partagé). Se sécher les mains avec un essuie-mains papier à usage unique.
A défaut d'accès à un point d'eau, se frictionner régulièrement les mains avec une solution hydroalcoolique ;
 - Eviter tout contact physique (serrage de main, embrassade, accolade) et appliquer les règles de distanciation (minimum un mètre soit 4m² autour de chaque personne) ;
 - Tousser et éternuer dans le creux de son coude ou en se couvrant la bouche et le nez avec un mouchoir puis, se laver les mains ;
 - Utiliser des mouchoirs en papier à usage unique en cas d'écoulement nasal et les jeter immédiatement dans une poubelle munie d'un sac plastique puis se laver les mains ;
 - Eviter de porter des gants : ils donnent un faux sentiment de protection. Les gants deviennent eux-mêmes des vecteurs de transmission ;
 - Rester chez soi en cas de symptômes évocateurs du COVID-19 (toux, difficultés respiratoires, etc.) et contacter son médecin traitant (en cas de symptômes graves, appeler le 15) ;
- Apporter son propre équipement de travail (stylo, bloc-notes, etc ...) ;
- Imprimer les supports reçus en amont de la formation (ou de la réunion) pour éviter une remise en main propre ;
- Utiliser son stylo personnel pour l'émargement et éviter tout partage de son matériel de travail ;
- À l'issue de l'animation, jeter ses déchets. Les éventuels masques usagés devront être jetés dans une poubelle à pédale dédiée prévue à cet effet.